

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 6 février 2024

Délibération ou arrêté n° 5

Date de convocation :
26/01/2024

Date d'affichage :
13/02/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 13

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

**Attribution des lots du
marché de travaux
concernant la création d'un
espace de loisirs et de
rencontres
intergénérationnel rue de
Pertain**

L' an deux mille vingt quatre, le six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot-Robit, M. Devaux Grégory.

Etaient excusés : M. Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Benoit Gance
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle
Mme Virginie Masson

Etait absente : Mme Angéline Darras
Mme Nadège Latapie - Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune va procéder à des travaux pour l'aménagement d'un espace paysager, de loisirs et de rencontres intergénérationnelles - rue de Pertain. Il rappelle que dans ce cadre un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 9 novembre 2023 pour une remise des offres fixée au 14 décembre 2023 à 12h00. Elle comprenait 2 lots. Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les prestataires suivants pour un montant global de 436 553,87 € HT :

Lot 1 Terrassements – VRD : Colas	200 383,36 € € HT soit 240 460.03 € TTC
Lot 2 : Aménagement paysager : Terspective	236 170,51 € HT soit 283 404,61 € TTC
TOTAL	436 553,87 € HT Soit 523 864,64 € TTC

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

DECIDE

- d'accepter pour un montant global de 436 553,87 € HT, les offres présentées par :

- ✓ LOT 1 : Colas
- ✓ LOT 2 : Terspective

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations ;

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
12/02/2024

Et publication et notification du
13/02/2024

- dit que les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé

Le Maire

Thierry LINEATTE

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr